

Construisons l'Avenir de Mazan

A l'attention des membres de l'association des Garrigues

Monsieur Le Président,

Monsieur le secrétaire,

Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration,

Tout d'abord je voudrais vous remercier de votre engagement auprès des habitants des Garrigues. Le nombre très important d'habitants sur ce secteur de notre commune rend incontournable cette représentation et doit nous permettre d'appréhender les besoins avec plus de justesse et d'une manière générale d'optimiser les relations entre la population et la municipalité.

Nous mesurons bien l'importance de concevoir l'avenir de Mazan en prenant en compte l'urbanisation de la commune dans sa globalité. D'autres secteurs, dans une moindre mesure il est vrai, se trouvent également éloignés du centre du village. Notre volonté est de créer les conditions et infrastructures permettant à toutes et à tous, habitants des Garrigues ou d'ailleurs, d'être reliés au centre du village. Bien entendu cela doit se faire de manière harmonieuse et dans le respect de l'environnement.

Si notre projet répond déjà à un grand nombre de vos questions, je vous propose cependant une réponse à chacune des vingt questions.

- Une voie verte et piste cyclable sécurisées seront créées pour relier les Garrigues au centre.
- Enrobé... Proposition à l'association sera faite de séquencer la réalisation selon priorités.
- Le marquage au sol a été voté au budget 2019. Il permettra aux piétons d'évoluer en toute sécurité.
- Des abris bus pourront être réalisés aux arrêts stratégiques en concertation avec la COVE.
- Une extension du nombre d'arrêts sera demandée par la mairie. Nous vous consulterons pour motiver cette demande auprès de la COVE.
- L'aménagement d'un rond-point au carrefour Malpassé a déjà fait l'objet d'une demande au conseil départemental. Le coût affiché de 1.2 Millions d'euros en 2019, dont un tiers à la charge de la commune avait gelé le projet. Une réflexion sera menée dans sa globalité sur les aménagements à réaliser pour relier les Garrigues au centre, en tenant compte des contraintes financières. Nous vous tiendrons informés.
- L'entretien de tous les chemins sera assuré au cours de notre mandat selon un échéancier prenant en compte notamment l'état, la fréquentation et l'impact

budgétaire. Là aussi votre regard nous permettra de mieux ajuster la réalisation aux besoins. Le chemin de l'Isle sera réalisé en priorité.

- Nous construirons un nouvel espace de réunion pour l'ensemble des associations et structures de la commune, au cœur du village. Une aire de jeu sera aménagée aux garrigues.
- Nous soutiendrons le portage de repas à domicile. Nous favoriserons la mobilité des personnes âgées ou en situation de handicap (covoiturage/taxi). Le pôle social a vocation d'aider les personnes en difficultés à remplir les documents administratifs. Il continuera de le faire dans ses locaux et pourra se déplacer dans certains cas au domicile des administrés.
- (Questions N° 10 et 14) Nous interviendrons auprès de la gendarmerie, conformément à la législation pour développer le dispositif « Voisins vigilants ». La relation avec la police municipale sera renforcée et la présence de cette dernière sera accentuée.
- La question complexe des bornes incendies ne peut être réglée que selon le droit applicable.
- Il est très rare que des parents confient leurs jeunes enfants à un transporteur. Nous ne pouvons pas pour l'heure prendre cet engagement.
- La gestion des eaux pluviales est de la compétence de la COVE depuis 2020. Le débroussaillage sera effectué conformément aux règles applicables. Concernant les clôtures et la question de l'alignement, les propriétaires devront s'en remettre aux règles du PLU. Le maire a le droit de police en cas de manquement à la réglementation.
- A propos de publicité « sauvage », un règlement d'affichage sera mis en place sur tout le territoire de la commune.
- Limitation de vitesse : Une demande sera faite auprès du conseil départemental.
- La commune apportera son soutien à toute action de sensibilisation au respect de l'environnement.
- Faire remonter à la mairie les dysfonctionnements via un interlocuteur désigné à cet effet permettra d'effectuer les démarches utiles auprès de France Télécom ou d'ENEDIS.
- La mise en place à certains endroits, validés par l'association, d'un éclairage solaire avec détecteur de présence sera étudiée.
- Le parcours de santé pourra être restauré et cela se fera dans le cadre d'une réflexion globale prenant en compte la voie verte.

Je me félicite des relations de confiance établies avec Monsieur Cathala et les membres de l'association. Je mettrai tout en œuvre pour pérenniser notre bonne collaboration.

Alain PICHOT

